

**Rappel de l'article 9 des statuts de l'Association,
qui précise le but de l'Assemblée Générale Ordinaire**

"Article 9

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins une fois par an, et comprend tous les adhérents de l'Association à jour de leur cotisation. Les convocations sont expédiées au moins quinze jours avant la date fixée.

L'ordre du jour y est explicité, et des pouvoirs sont joints.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale doit être composée d'au moins la moitié de l'ensemble des adhérents à jour de leur cotisation, personnellement présents ou représentés. ***[Pour 2008 2009 46].**

Un membre présent ne pourra pas détenir plus d'un pouvoir.

Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale est convoquée, avec un préavis d'au moins quinze jours.

Elle délibère alors valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

Après avoir délibéré sur les questions soumises à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale se prononce sur les rapports moral ou d'activités, et sur les comptes de l'exercice financier. Elle délibère sur les orientations à venir. Elle pourvoit à la nomination ou au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Elle fixe le montant de la cotisation annuelle.

Le compte rendu des délibérations est reporté dans un registre spécial, signé par le Président et contre signé par le Secrétaire."

Déclaration officielle publiée dans le *Journal Officiel de La République Française (Lois et décrets)* n°8,
du 21 février 1998, page 910, sous le n° 1006.

Les BRISCARDS

Association loi de 1901

Association des Anciens du Grand Bleu
de la Région Ouest

13, rue des Champs Blancs
44240 La Chapelle sur Erdre

**Assemblée Générale
Ordinaire**

du

18 décembre 2008

CONVOCAION

L'Assemblée Générale Ordinaire de notre Association aura lieu le jeudi 18 décembre 2008, à 9^h30, à Carquefou, **Salle du Tertre**

Ordre du jour: Rapport moral du Président.
Rapport d'activités 2008
Rapport financier 2008
Prévision d'activités 2009

La présence (physique ou mandat) des «adhérents à jour des cotisations» est indispensable.

Utilisez le *pouvoir* joint en cas d'absence prévisible.

Le Président



L'accès à la Salle du Tertre, à Carquefou, est rappelé au verso de cette convocation.

Carquefou: Salle du Tertre

Impasse de La Hache

Simple à trouver (au moins pour les Nantais).

Nous avons deux bons points de repère:

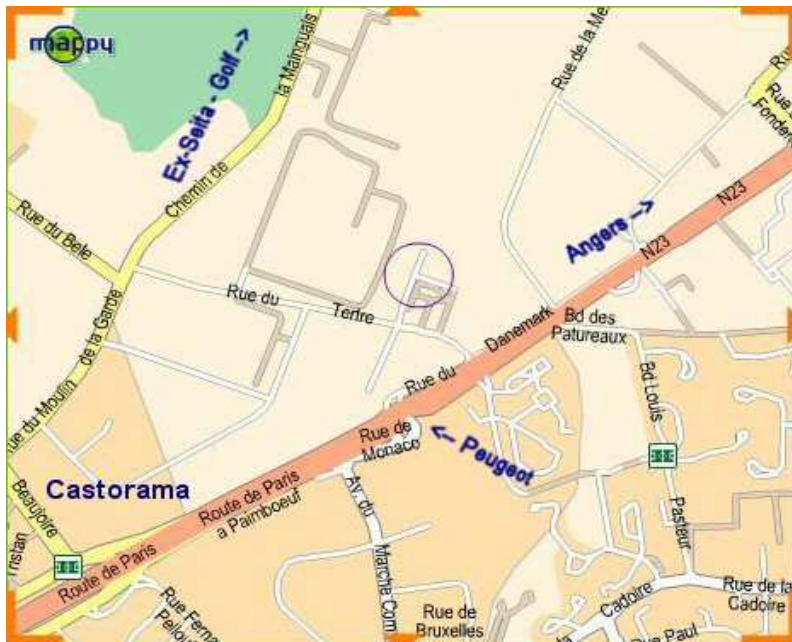
1. Le Centre commercial CARREFOUR de la Route de Paris, Castorama, ou le Siège du Crédit Agricole de Loire Atlantique, d'une part, ou
2. Le golf de l'Épinay à Carquefou.

De l'un comme de l'autre, on se retrouvera rue de la Mainguais.

Au niveau de la rue du Tertre... il y a encore un feu rouge! (mais oui, ça existe encore!)

Une fois dans la rue du Tertre, tournez à gauche tout de suite après le passage à niveau, et vous ne pourrez pas rater La Poste, quand même...

Parking gratuit, mais pas forcément très disponible, on n'est pas seuls...



Les BRISCARDS

Association des Anciens du Grand Bleu de la Région Ouest

Association loi de 1901

13, rue des Champs-Blancs
44240 La Chapelle sur Erdre

POUVOIR

Je, soussigné: _____, adhérent de l'Association *Les Briscards*, donne par la présente POUVOIR à:

M _____

pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 décembre 2008, et prendre part aux délibérations, votes et autres mesures qui pourraient être soumises.

Fait à: _____ le _____ Signature
Précédée de la mention: Bon pour Pouvoir

Signature du Mandataire
Précédée de la mention Bon pour acceptation de Pouvoir

L'article 9 des statuts de l'Association, qui précise le rôle de l'Assemblée Générale Ordinaire, est rappelé au verso de ce pouvoir.